

# RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2026

NOTE EXPLICATIVE



Conseil municipal du 14 Avril  
2026

# I-Stratégie du budget 2026

La Ville a engagé depuis plusieurs années une gestion rigoureuse qui a permis d'améliorer significativement sa situation financière, avec une épargne brute passée de 308 K€ en 2019 à 5.1 M€ en 2025.

Toutefois, cet équilibre demeure fragile dans un contexte marqué par de fortes incertitudes internationales, *a fortiori* au regard du conflit armé récent avec l'Iran, incertitudes qui influencent durablement les prix de l'énergie et des matières premières. Ces facteurs continuent de peser sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement, notamment en raison du niveau élevé des coûts de construction et des adaptations nécessaires des équipements publics face aux enjeux climatiques. Par ailleurs, la dégradation des finances publiques nationales (déficit de 5,1 % du PIB et dette en forte progression) conduit l'État à renforcer la contribution des collectivités territoriales, à travers la baisse ou le gel de certaines dotations ainsi que l'augmentation de charges, notamment les cotisations à la CNRACL.

Dans ce contexte, bien que sa situation financière se soit améliorée, la Ville d'Achères dispose encore de marges de manœuvre inférieures à celles des communes de même strate. Cette situation impose de prioriser les investissements et de maintenir un niveau d'investissement adapté aux capacités financières de la commune.

Comme exposé lors du débat d'orientations budgétaires, le budget 2026 s'inscrit ainsi dans une démarche prudente et responsable, visant à préserver les équilibres financiers, à garantir la qualité du service public et à soutenir un niveau d'investissement cohérent avec les moyens de la collectivité. Cette stratégie financière repose donc sur les quatre axes majeurs ci-dessous :

## 1/ La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement :

La Ville poursuit une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement, fondée sur une optimisation ciblée des coûts afin de préserver la qualité du service public.

Malgré des hausses de charges liées à l'inflation, aux décisions nationales (notamment l'augmentation des cotisations à la CNRACL) et au renforcement de certaines actions (sécurité, cohésion sociale...), la progression des dépenses

de fonctionnement est maîtrisée grâce aux efforts engagés en matière de sobriété énergétique, de gestion des ressources humaines et de rationalisation des moyens. Parallèlement, la ville maintient ses priorités en sanctuarisant les services essentiels à la population (éducation, petite enfance, vie associative).

## 2/ L'optimisation des recettes :

En complément de la maîtrise des dépenses, la Ville poursuit sa stratégie active de recherche de financements afin d'optimiser ses recettes de fonctionnement et d'investissement. Cette démarche, intégrée dès la conception des projets, permet de mobiliser fortement les partenaires institutionnels et d'obtenir des niveaux de subvention significatifs, contribuant ainsi à limiter le recours aux ressources propres de la commune.

## 3/ La limitation du recours à l'emprunt :

La municipalité poursuit une politique de désendettement engagée depuis 2015, fondée sur le principe de ne pas augmenter l'encours de la dette. Grâce à l'amélioration de sa situation financière, la Ville réduit progressivement son endettement et améliore significativement sa capacité de désendettement, désormais à un niveau sécurisé. Le recours à l'emprunt reste ainsi strictement encadré et proportionné aux capacités de remboursement de la commune. En 2026, la Ville poursuit cette trajectoire avec un désendettement de 1 182 K€.

## 4/ Une politique d'investissement cohérente avec les capacités d'autofinancement de la ville :

Pour répondre aux besoins des Achérois, au développement et à l'attractivité de la ville, la commune poursuit une politique d'investissement adaptée à ses capacités financières.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 millions d'euros en 2026 et s'inscrivent dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté jusqu'en 2028. Elles répondent aux priorités municipales, à savoir : l'éducation et la petite enfance, le sport et la jeunesse, la culture, le développement durable et la qualité de vie des Achérois, la préservation du patrimoine ainsi que la sécurité. Cette stratégie permet de maintenir un niveau d'investissement cohérent avec les capacités financières de la Ville, tout en répondant aux besoins des habitants et en accompagnant le développement du territoire.

## II- Synthèse et équilibre du budget 2026 :

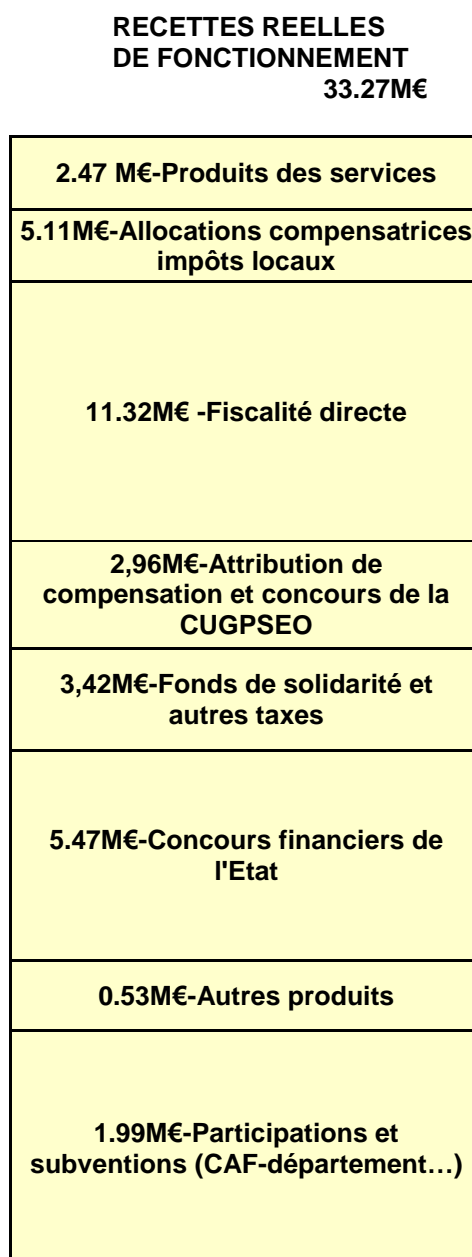
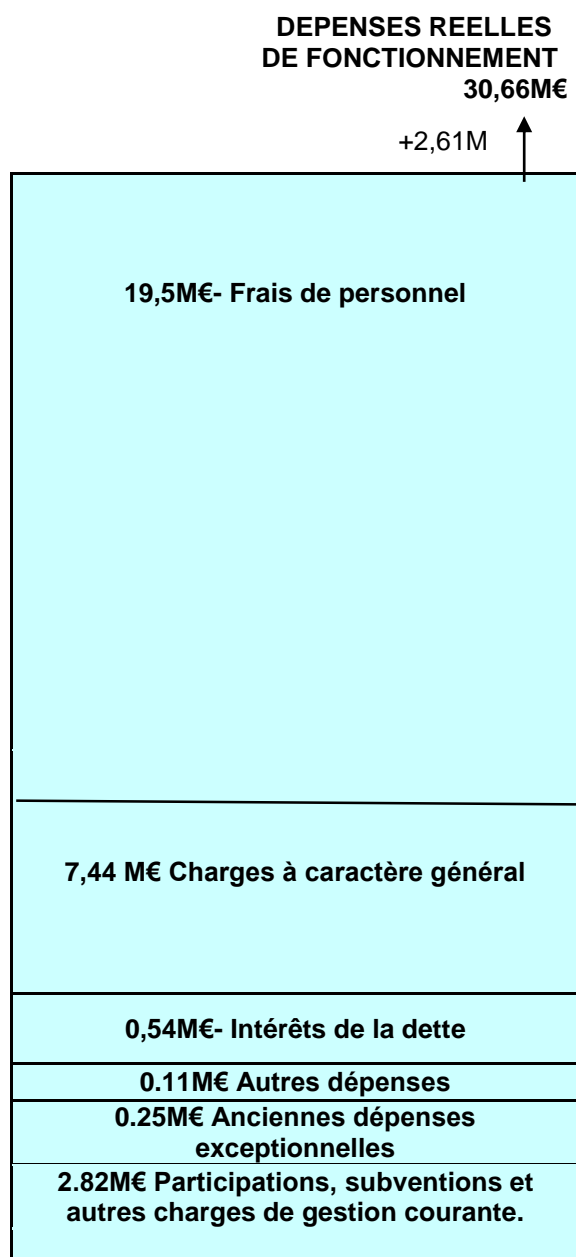
### A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace principalement les opérations courantes et régulières nécessaires au fonctionnement des services de la ville d'Achères. Elle comprend principalement les frais de personnel, les subventions aux associations, les prestations de services, les fournitures et les autres charges de gestion courante (électricité, entretien...)<sup>1</sup>.

Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 30,7 millions d'euros, soit une hausse de 1,89 % (+569 K€) par rapport au BP2025 et de 4,22 % (+1 243 K€) par rapport au réalisé de 2025.

Les recettes de fonctionnement regroupent les ressources courantes : ressources fiscales, dotations de l'État, attributions de compensation versées par la CUGPSEO, produits des services (restauration scolaire, participation des familles pour les crèches...), ainsi que les contributions de la CAF et du Département.

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2026 s'établissent à 33,2 millions d'euros, en hausse de +2,11 % (+687 K€) par rapport au BP2025, mais en diminution de 3,13 % (-1 074 K€) par rapport au réalisé de 2025.



<sup>1</sup> En raison du changement de nomenclature comptable, les dépenses exceptionnelles ont été supprimées et sont désormais rattachées aux autres charges de gestion courante (chapitre 65).

## B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement retrace essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance, de la structure ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : construction ou aménagement de bâtiments, acquisitions, cessions, emprunts, subventions d'investissement, remboursement de la dette, travaux...

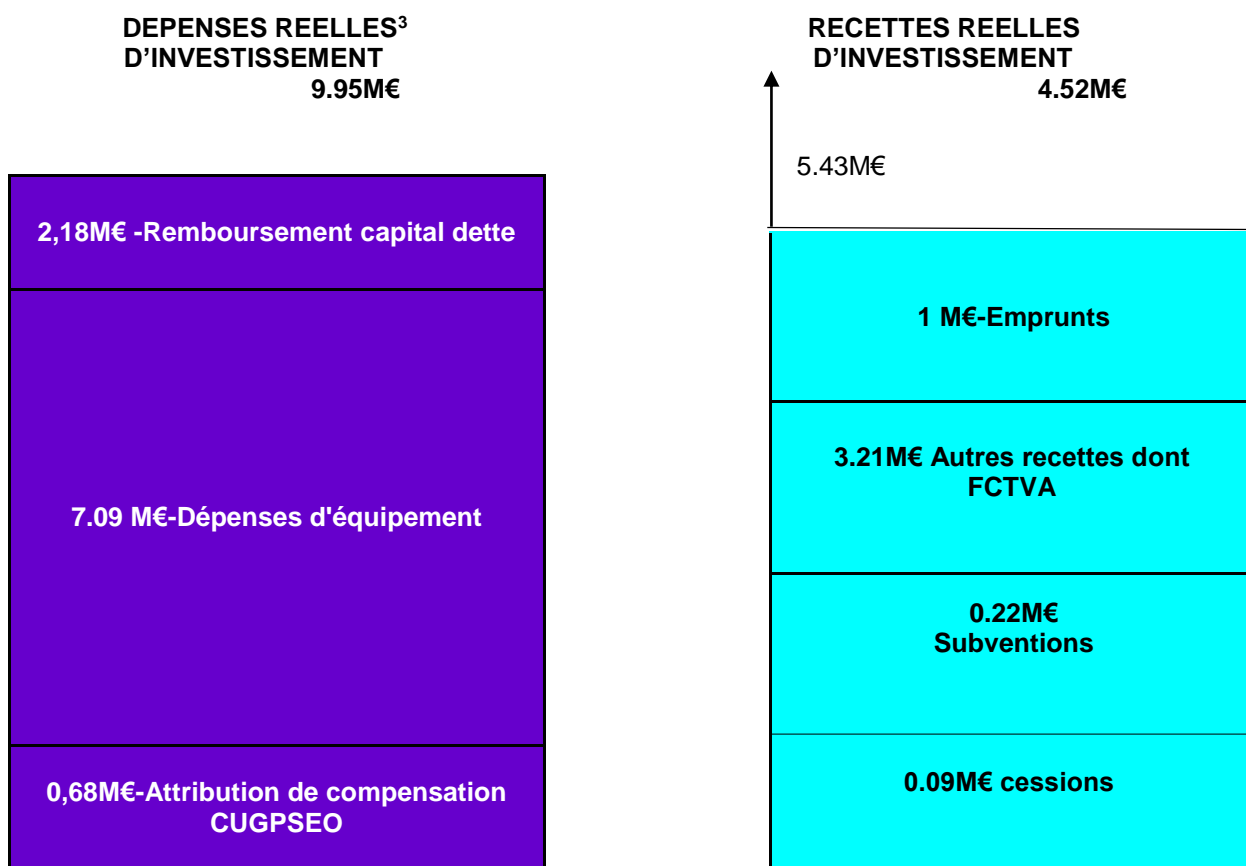
Ces opérations ont généralement une perspective pluriannuelle, au regard du dimensionnement des projets engagés.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9.9 millions d'euros en 2026 en

tenant compte des Restes à Réaliser<sup>2</sup> (RAR) s'élevant à 1035K€. Les crédits ouverts en dépenses d'investissement restent importants grâce à une capacité d'autofinancement plus élevée permettant de financer le programme pluriannuel porté par l'équipe municipale.

Les recettes réelles d'investissement ont quant à elles été évaluées à 4.5M€.

La différence entre les dépenses et les recettes d'investissement sera financée par ponction l'autofinancement dégagé en 2026.



<sup>2</sup> Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).

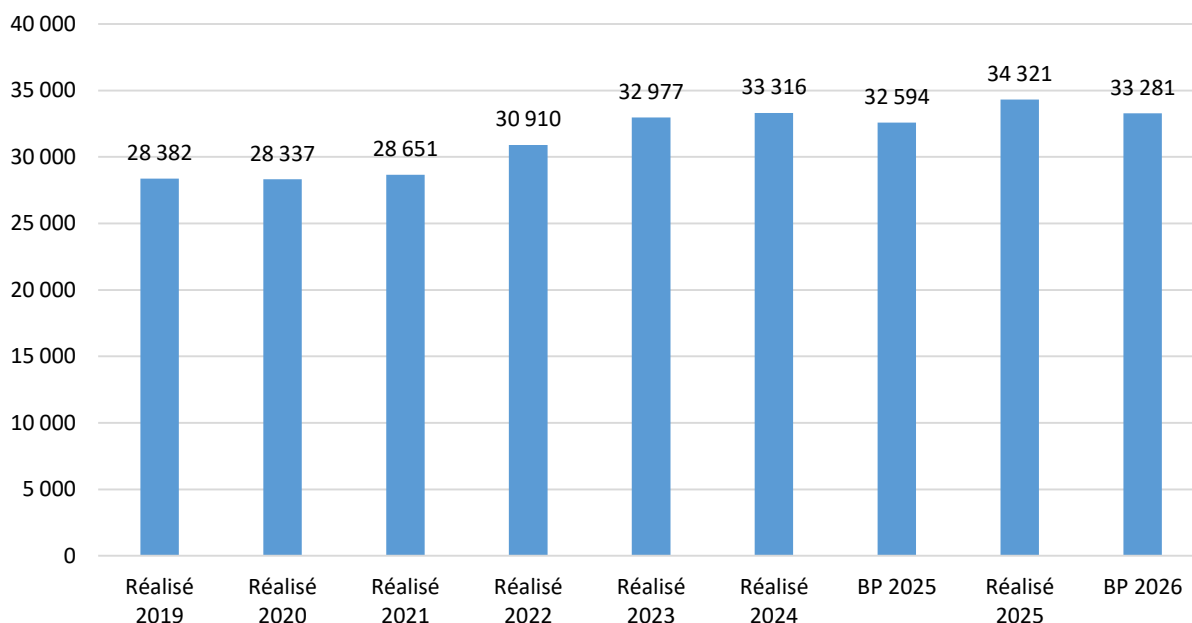
<sup>3</sup> Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Ces dépenses et recettes d'ordre n'ont pas été prises en compte.

## III-La section de fonctionnement

### A- LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Si l'on compare le BP 2026 au CA 2025, les recettes réelles de fonctionnement diminuent de -3,03%, soit une baisse d'environ -1 M€. Toutefois, après neutralisation des recettes exceptionnelles, cette diminution est plus modérée et s'établit à -1,54 %, soit -517 K€.

**Evolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement en M€ (après neutralisation des recettes de cessions)**



Cette baisse intervient malgré la progression de certaines recettes, dont :

- le produit fiscal (+0,98 %, soit +109 K€) à taux constant ;
- les allocations compensatrices versées par l'État, suite à la suppression de la taxe d'habitation (+0,45 %, soit +23 K€).

Cette évolution s'explique notamment par la diminution :

- de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (-125 K€, soit -39 %, correspondant à la baisse constatée en 2025) ;
- du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (-87 K€, soit -26 %, également en lien avec la baisse de 2025) ;
- des recettes exceptionnelles (-522 K€, soit -68 %).

**Ainsi, les recettes réelles de fonctionnement diminuent de -3,03 % par rapport au CA 2025 (soit -1 M€), mais progressent de +2,11 % par rapport au BP 2025 (soit +687 K€), traduisant une approche à la fois prudente et réaliste de la commune.**

## LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT :

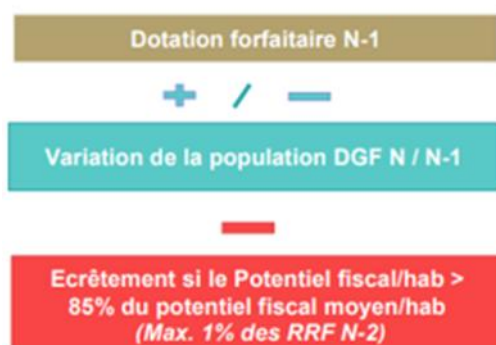
La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, constitue un prélèvement sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales. Versée pour la première fois en 1979, son montant est déterminé chaque année en loi de finances, selon des modalités de répartition fixées par celle-ci. Elle comprend notamment une dotation forfaitaire et des dotations de péréquation.

### La Dotation forfaitaire :

Depuis 2018, l'enveloppe globale de la DGF est globalement stable. Toutefois, cette stabilité n'exclut pas des évolutions internes. Pour le bloc communal, la dotation forfaitaire des communes continue ainsi de varier en fonction de plusieurs paramètres, notamment l'évolution de la population municipale publiée par l'INSEE, ainsi que le dispositif d'écrêtement destiné à financer la progression des dotations de péréquation (DSU et DSR).

Dans le cadre de la loi de finances pour 2026, la hausse des dotations de péréquation est financée par un renforcement de cet écrêtement. Celui-ci atteint un niveau significativement plus élevé qu'en 2025, ce qui se traduit par une diminution de l'enveloppe effectivement répartie au titre de la dotation forfaitaire, estimée à environ -72 millions d'euros au niveau national.

Pour mémoire, le mode de calcul de la dotation forfaitaire demeure inchangé en 2026 et repose sur ces différents paramètres.



Pour la ville d'Achères, au regard des dernières données officielles de l'INSEE, la population municipale progresserait de 2,57 %, soit +562 habitants, notamment en lien avec l'augmentation du nombre de logements. Cette évolution démographique entraînerait une hausse de la dotation forfaitaire estimée à +51 k€. Toutefois, l'application du mécanisme d'écrêtement, dont le montant est estimé à 49 k€, viendrait atténuer cette progression. Ainsi, la dotation forfaitaire devrait augmenter de manière limitée en 2026, à hauteur de +1,7 k€, pour atteindre un montant prévisionnel de 2 618 057 €.

**En conséquence, le montant de la dotation forfaitaire passerait de 2 616 333 € en 2025 à 2 618 057 € en 2026, soit une évolution de +1 724 € (+0,07 %).**

### La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) :

La Dotation de Solidarité Urbaine constitue l'une des principales dotations de péréquation versées par l'État aux communes urbaines confrontées à des charges élevées au regard de leurs ressources. Son attribution repose sur un indice synthétique tenant compte notamment du potentiel financier par habitant, du revenu des habitants et de la proportion de logements sociaux.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2026, la Dotation de Solidarité Urbaine progresse de 140 millions d'euros, comme en 2025. Cette évolution traduit la volonté de l'État de poursuivre le renforcement des mécanismes de péréquation en faveur des communes les plus fragiles.

Pour la ville d'Achères, il convient toutefois de faire preuve de prudence quant à l'évolution du montant perçu. En effet, la répartition de la DSU dépend non seulement des caractéristiques propres de la commune, mais également de celles des autres communes de plus de 10 000 habitants, pour lesquelles aucune visibilité précise n'est disponible à ce stade. Néanmoins, compte tenu de son classement en 2025 (294<sup>e</sup> position sur environ 700 communes éligibles), la commune d'Achères devrait continuer à bénéficier de la DSU en 2026.

**Dans ces conditions, et par prudence, l'hypothèse retenue pour la construction budgétaire consiste à reconduire le montant perçu en 2025, soit environ 2,2 millions d'euros, sans anticiper de progression, malgré l'augmentation de l'enveloppe nationale.**

**Ainsi, sous l'effet combiné de la stabilité attendue de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la légère progression de la dotation forfaitaire, la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune devrait se maintenir à un niveau proche de celui constaté en 2025.**

#### **LES AUTRES DOTATIONS :**

La loi de finances pour 2026 fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF), mais également celui des variables d'ajustement, à savoir le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) pour le bloc communal. Ces variables évoluent chaque année au gré des arbitrages budgétaires nationaux. Après la baisse record observée en 2025, à un niveau de -487 millions d'euros, l'effort demandé en 2026 reste très élevé.

Ainsi, la DCRTP des communes et des EPCI subit une nouvelle minoration, estimée en moyenne à -17,9 % par rapport aux montants de 2025. De même, le FDPTP est à nouveau diminué en moyenne de -21 %. L'impact financier demeure toutefois très différencié selon les départements, rendant complexe la prévision exacte de ces ressources pour la ville d'Achères avant notification officielle.

##### **✓ La Dotation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) :**

La DCRTP ayant fortement diminué entre 2024 et 2025, l'évolution retenue pour construire le budget primitif 2026 se fonde sur cette variation, soit une baisse de -39,96 %. **Ainsi, le budget 2026 a été construit avec une DCRTP de 189 k€ contre 314 k€ en 2025 réalisé (-39,96 %).**

##### **✓ Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) :**

Le FDPTP ayant déjà fortement diminué entre 2024 et 2025, l'évolution retenue pour construire le budget primitif 2026 se fonde sur cette variation, soit une baisse de 25,92 %. **Ainsi, le budget 2026 a été construit avec un FDPTP de 249 k€ contre 336 k€ en 2025 réalisé (-25,92 %).**

## **LES AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS : 1.9M€**

Ce poste de recettes comprend principalement les contributions de nos deux principaux partenaires : l'État et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

L'État soutient certaines actions mises en place par la ville à destination des Achérois. Ces subventions permettent notamment de participer au financement du salaire de l'économiste de flux. En effet, depuis deux ans, cette fonction a été mise en place pour réaliser des économies d'énergie et mettre en œuvre un schéma de maîtrise de la demande énergétique, document visant à réduire la consommation énergétique de la collectivité et préconisant, le cas échéant, certains travaux d'optimisation.

Les participations de la CAF concernent principalement les services de l'enfance et de la petite enfance. Le service de la petite enfance perçoit chaque année la prestation de service unique (PSU). Cette contribution est versée en fonction de l'activité réellement réalisée et facturée aux familles. Pour l'élaboration du budget 2026, le calcul a été effectué sur la base des heures de présence définies dans les contrats signés par les familles.

## **LES FONDS DE SOLIDARITE ET AUTRES TAXES :**

### **Le FNGIR :**

Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) permet de compenser, pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale suite à la suppression de la taxe professionnelle.

**Dans la mesure où ce fonds est resté stable entre 2024 et 2025, l'hypothèse retenue pour la construction du budget primitif 2026 est une stabilité similaire. Une dotation de 1,065 million d'euros a donc été inscrite au BP 2026.**

### **Le FSRIF :**

Le FSRIF correspond à un fonds de péréquation visant à améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population, tout en ne disposant pas de ressources fiscales suffisantes (article L2531-12 du CGCT).

Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Île-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes. Les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur au potentiel financier moyen par habitant de la région bénéficient de ce fonds. Le potentiel financier moyen, calculé chaque année par la DGCL, sert de référence pour déterminer les communes contributrices et bénéficiaires.

En 2025, le FSRIF a progressé de 3 % par rapport à 2024. Pour la construction du budget primitif 2026, l'hypothèse retenue est que cette recette se stabilise au niveau de 2025, conformément à la notification provisoire adressée à la ville. Cette approche prudente tient compte du fait que le montant effectivement perçu par la commune dépend également de l'évolution des autres communes et des règles de répartition du fonds. **Ainsi, une dotation de 1 343 k€ est inscrite au BP 2026.**

### **La taxe additionnelle aux droits de mutation :**

La taxe communale additionnelle aux droits de mutation concerne les cessions d'immeubles, fonds de commerce et droits de bail. Après une baisse liée à la crise sanitaire en 2020, de -4,2 %, soit 694 k€, les recettes ont progressé jusqu'en 2022 (958 k€), avant de chuter fortement en 2023 (-36 % pour Achères, soit 608 k€) et de se réduire encore en 2024 à 522 k€. En 2025, la taxe a légèrement rebondi à 630 k€. Fin 2025, les conditions de crédit se sont stabilisées autour de 3 %, entraînant une reprise modérée des transactions. Dans ce contexte économique incertain, l'hypothèse retenue pour 2026 est celle de la prudence, en prévoyant une somme inférieure de -20% par rapport à l'encaissé 2025, soit **542 K€ inscrits au BP 2026**.

### **LA FISCALITE DIRECTE LOCALE ET LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES :**

Depuis 2022, la hausse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (+8 points) a permis à la Ville de renforcer ses recettes pérennes et de stabiliser sa situation financière. Toutefois, le niveau de ses recettes fiscales demeure inférieur à celui des communes voisines.

Pour 2026, la collectivité fait le choix de maintenir de nouveau les taux de fiscalité à leur niveau de 2022, soit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,23 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,08 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,44 %.

Dans ce contexte, l'évolution des recettes fiscales en 2026 repose exclusivement sur le dynamisme des bases d'imposition, selon deux effets :

- **l'effet « base-volume »**, lié à l'évolution physique des bases (constructions nouvelles, transformations, rénovations) ;
- **l'effet « revalorisation forfaitaire »**, résultant de l'actualisation annuelle des valeurs locatives. Depuis le 1er janvier 2018, cette revalorisation est indexée sur l'inflation, mesurée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre N-1 et novembre N-2 (article 1518 bis du Code général des impôts).

**Ainsi, pour 2026, la progression du produit fiscal de la Ville d'Achères est exclusivement imputable à ces mécanismes de revalorisation des bases.**

### **La Taxe sur le Foncier Bâti :**

Au regard des hypothèses retenues pour la construction du budget 2026, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties est estimé à 11 150 K€ en 2026, contre 11 040 K€ en 2025.

Cette évolution s'explique notamment par la revalorisation mécanique des bases d'imposition, estimée à +0,8 %. En application de l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), les valeurs locatives foncières sont, depuis 2018, revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre N-1 et novembre N-2, pour une application en année N.

Le second facteur d'évolution réside dans la variation physique des bases d'imposition sur le territoire de la commune d'Achères (constructions nouvelles, rénovations, etc.), estimée à +0,4%.

Le calcul du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties se décompose comme suit :

	Montant	%
<b>Base 2025 (Hors locaux à usage professionnel et commerciaux)</b>	26 639 397	SO
<b>Evolution mécanique des bases</b>	213 115	0.8%
<b>Evolution liée à l'augmentation du nombre de logements</b>	106 558	0.4%
<b>Base des locaux à usage professionnel et commerciaux</b>	3 962 033	SO
<b>Total base nette imposable de la taxe sur le foncier bâti</b>	30 921 103	
<b>Taux de la taxe sur le foncier bâti communal</b>	36.08%	
<b>Produit de taxe sur le foncier bâti</b>	<b>11 156 334</b>	

**Le produit fiscal de la Taxe sur le Foncier Bâti est donc estimé à 11 156K€ en 2026 contre 11 040K€ en 2025 (soit une recette de 115K€ de plus)**

#### **Les allocations compensatrices :**

Depuis 2023, plus aucun ménage ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est désormais maintenue.

Pour la Ville, la suppression de cette ressource a généré une perte de recettes estimée à 6.514.488€ par rapport à l'exercice 2020. Afin de compenser cette perte, la commune bénéficie, depuis 2021, d'un nouveau schéma de financement reposant sur le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Toutefois, le produit issu de la part départementale de TFPB perçu en 2021 s'étant révélé inférieur au produit de taxe d'habitation perçu en 2020, un dispositif correcteur a été instauré par les services fiscaux. Celui-ci prend la forme d'un coefficient correcteur appliqué chaque année au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (part communale et part départementale transférée), dont les bases évoluent notamment en fonction des constructions nouvelles. La collectivité bénéficie ainsi du dynamisme des bases d'imposition de la TFPB. Néanmoins, dans la mesure où les bases de la TFPB diffèrent de celles de l'ancienne taxe d'habitation, la compensation, bien qu'évolutive, ne permet pas de reproduire intégralement le niveau de ressources antérieur à la réforme.

**En 2026, en application de ce mécanisme, le montant de l'allocation compensatrice est estimé à 5,110 M€, contre 5,087 M€ en 2025, soit une progression de 0,45 % (soit +23K€).**

#### **LES DOTATIONS DE LA COMMUNAUTE URBAINE : 2.9M€**

##### ***L'attribution de compensation : 2.9M€***

Les attributions de compensation représentent la différence entre les recettes fiscales transférées par la commune d'Achères à la CU GPSEO et les dépenses transférées à la Communauté Urbaine, comme celles liées à la voirie ou à l'éclairage public. Ce système vise à équilibrer le budget suite au transfert des compétences à la CUGPSEO. En 2026, le montant

de l'attribution de compensation est le même qu'en 2025. Il se décompose comme indiqué ci-dessous :

AC de fonctionnement	2 899 717.65
AC d'investissement	-681 946.01
<b>TOTAL</b>	<b>2 217 771.64</b>

**La dotation de solidarité communautaire : 0,062M€**

Afin d'assurer un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire, la CU GPSEO verse aux communes une Dotation de Solidarité Communautaire. Cette recette permet, d'une part, de compenser l'absence d'indexation de l'Attribution de Compensation (AC) et, d'autre part, de garantir une répartition juste et équilibrée des ressources entre les communes et l'agglomération.

Au vu des informations disponibles, la dotation de solidarité communautaire devrait se maintenir au même niveau qu'en 2025. **Ainsi, pour 2026, des crédits budgétaires ont été inscrits pour un montant de 62 394 € au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire.**

**LES PRODUITS DES SERVICES : 2.47 millions d'euros**

Ce poste de recettes comprend principalement :

- ✓ les recettes tarifaires (paiement de la restauration scolaire, du centre de loisirs, des crèches, concessions cimetières, redevance d'occupation du domaine public...);
- ✓ la refacturation au CCAS des dépenses de personnel mis à disposition.

Les principales recettes du chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses » se décomposent ainsi :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Crèches	377 789	377 591	419 753	446 732	485 687	485 073
Restauration scolaire	736 442	772 029	863 584	878 029	908 304	915 000
Périscolaire-centres de loisirs	528 885	607 061	647 278	653 041	665 408	662 000
Sport	20 600	25 329	22 225	21 701	22 718	22 875
Jeunesse	8 873	12 413	19 697	21 027	29 970	29 317
Conservatoire	92 908	99 143	96 402	96 968	88 010	88 525
<b>Sous-total</b>	<b>1 765 497</b>	<b>1 893 566</b>	<b>2 068 940</b>	<b>2 117 499</b>	<b>2 200 097</b>	<b>2 202 790</b>
Refacturation du CCAS	505 030,38	257 550,31	117 969,03	80 364,75	84 158	146 000

Si l'on neutralise les recettes de refacturation des dépenses de personnel au CCAS, on constate qu'après une forte diminution depuis 2020, liée à la fermeture des structures pendant les périodes de confinement, ces produits progressent depuis 2023 grâce à l'augmentation de la fréquentation ; les tarifs n'ayant pas évolué depuis 2019.

**Les recettes tarifaires : 2,3M€**

Les recettes tarifaires de la commune regroupent l'ensemble des paiements effectués par les usagers pour les services municipaux, notamment la restauration scolaire, les centres de

loisirs périscolaires, les crèches, les activités sportives et culturelles, ainsi que certaines concessions et redevances liées au domaine public.

Pour 2026, ces recettes sont estimées à 2,3 M€. Cette estimation repose sur plusieurs hypothèses :

1. **Stabilité de la fréquentation des structures** : la fréquentation des différents services municipaux est supposée identique à celle constatée en 2025. Cette hypothèse prend en compte l'évolution récente de la fréquentation, qui a fortement progressé depuis 2023 après les périodes de confinement liées à la pandémie.
2. **Maintien des tarifs en vigueur** : aucun ajustement tarifaire n'est intervenu depuis 2019, ce qui signifie que l'évolution des recettes dépend exclusivement du nombre d'usagers.
3. **Prudence sur certaines redevances** : les recettes liées à l'occupation du domaine public sont prévues en diminution, passant de 141 K€ en 2025 à 82 K€ en 2026. Cette baisse tient compte du caractère exceptionnel de certaines recettes en 2025, découlant de chantiers en cours dont les opérations immobilières privées en centre-ville.

**Au vu de ces hypothèses, les recettes tarifaires sont estimées à 2,3 M€ pour 2026.**

**La refacturation des dépenses de personnel au CCAS et à la résidence autonomie Pompidou est estimée à 0,146 M€ en 2026.**

En 2019, le CCAS a créé, conformément à la réglementation, un budget annexe permettant d'individualiser toutes les écritures de la résidence autonomie Pompidou. Dans ce cadre, toutes les dépenses et recettes liées à cette activité doivent être retracées au sein de ce budget.

Une partie du personnel de cet établissement, mise à disposition par la commune, est incluse dans la masse salariale du budget communal, puis neutralisée par l'émission d'un titre de recette à l'encontre du CCAS. Entre 2019 et 2021, cette refacturation oscillait entre 458 K€ et 505 K€. En 2024 et 2025, elle s'élevait à environ 90 K€, en raison du transfert d'une grande partie du personnel du CCAS et de l'intégralité du personnel de la résidence autonomie Pompidou sur le budget du CCAS.

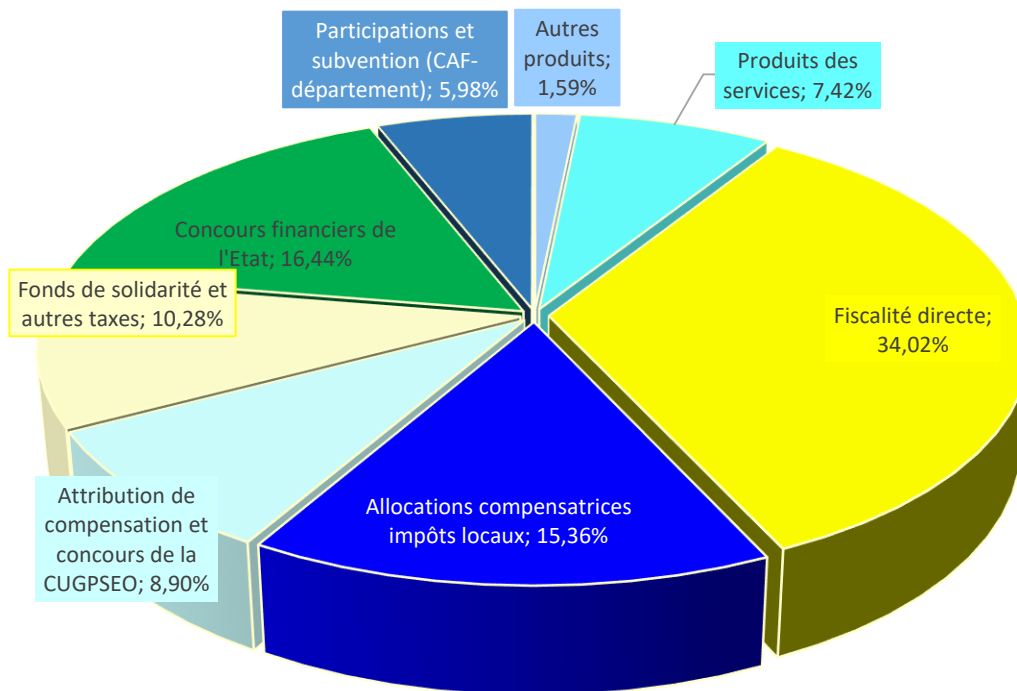
Entre 2025 et 2026, la recette progresse à 146 K€, car une personne travaillant pour le CCAS et la RPA n'avait pas encore été incluse dans la refacturation. **Il est donc inscrit la somme de 146K€ au sein du BP2026.**

#### **LES AUTRES PRODUITS : 534K€**

Les recettes suivantes sont retracées dans la rubrique « autres produits » :

- **Les atténuations de charges (100 K€)** : cette nature de recette enregistre les remboursements des indemnités journalières versées par la sécurité sociale aux agents contractuels en arrêt maladie. Au vu des projections effectuées, le montant des recettes à ce titre devrait s'élever au minimum à 100 K€.
- **Les autres produits de gestion courante (188 K€)** : ils comprennent notamment la location du fonds de commerce du restaurant « Le Vésuvio » et la location à La Poste du bâtiment dans lequel ses services sont actuellement installés.
- **Les produits exceptionnels (246 K€)** : ils correspondent principalement au reversement par la CU GPSEO de la taxe foncière payée indument par la commune pour le parc relais, depuis 2021, la propriété de celui-ci étant anormalement restée communale.

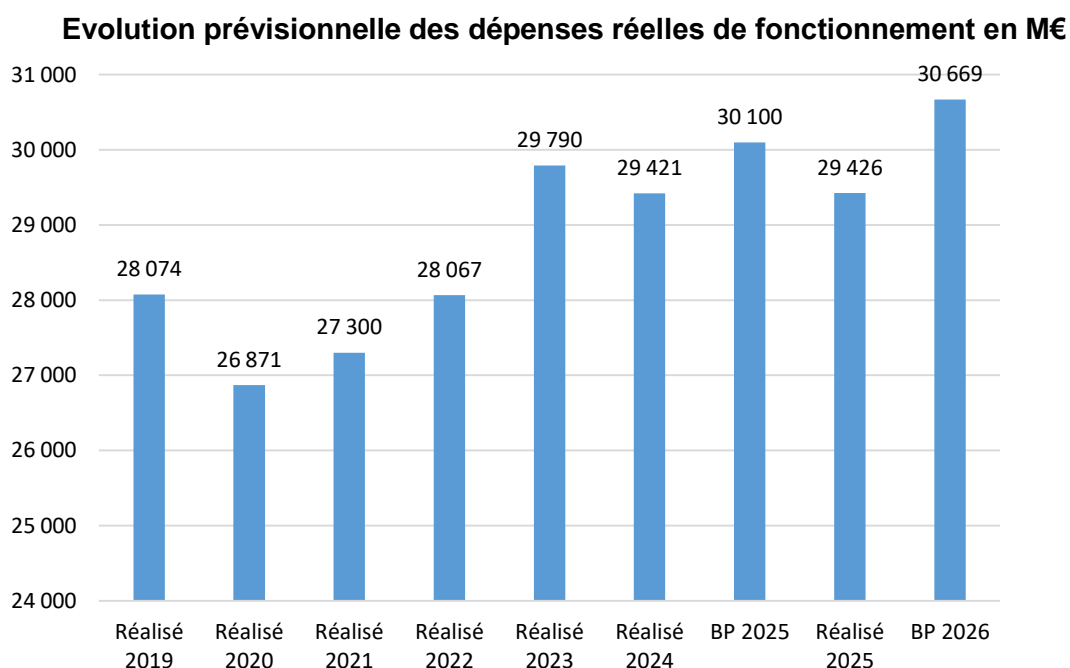
Au total, en raison notamment de la diminution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (-221 K€, soit -40 %), du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (-87 K€, soit -26 %), de la baisse de la taxe additionnelle aux droits de mutation (-86 K€, soit -14 %) et de la réduction des recettes exceptionnelles (-522 K€, soit -68 %), les recettes réelles de fonctionnement diminuent de -3,13 % par rapport au compte administratif 2025, soit une baisse de 1 074 K€. Elles progressent toutefois de +2,11 % par rapport au budget primitif 2025 (soit +687 K€), traduisant de nouveau une approche à la fois prudente et réaliste de la commune.



## B- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Pour permettre à la ville de disposer d'une capacité d'autofinancement positive et lui garantir des marges de manœuvre pour investir et répondre le plus possible aux besoins des Achérois, il est nécessaire de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2026. Ainsi, malgré la progression des charges à caractère général, des charges de personnel et des autres charges de gestion courante, respectivement de +2,01 % (soit +146 K€), +1,04 % (soit +201K€) et +14,56 % (soit +358 K€) entre le budget primitif 2025 et le budget primitif 2026, la diminution des atténuations de produits (-17,47 %, soit -24 K€), des intérêts de la dette (-12,20 %, soit -75 K€) et des charges exceptionnelles (-13,14 %, soit -38 K€) permettra de limiter la progression des dépenses de fonctionnement à +1,89 % par rapport au budget primitif 2025 (+568 K€).

Par rapport au compte administratif 2025, les dépenses augmentent de +4,22 %, soit +1,2 M€. Cette progression, liée en partie à des charges structurelles ou à des ajustements comptables, reste encadrée et témoigne des efforts de maîtrise des dépenses menés par la commune.



La municipalité poursuivra donc la démarche qu'elle a engagée visant à :

- **maîtriser les dépenses de fonctionnement courantes**, notamment par la mise en place de plans d'économies (réduction des dépenses énergétiques de la ville grâce au action de économiseur de flux dont le salaire est partiellement pris en charge par l'État, suivi des heures supplémentaires et des vacances, optimisation et verdissement de la flotte automobile, etc.) ;
- **conforter les dépenses de fonctionnement structurantes** (crèches, écoles, entretien des structures municipales, subventions versées aux associations, etc.) afin de répondre aux besoins des Achérois ;

Toutes les hypothèses de travail seront étudiées de manière pragmatique afin de réduire le montant des dépenses (optimisation de la gestion des locaux municipaux pour réduire, voire supprimer, certains loyers payés par la ville, modification du mode de gestion de certains

services, etc.), tout en préservant un service public de qualité et en dégagant des marges de manœuvre pour investir et améliorer la qualité de vie des Achérois.

## LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : 7,4M€

Les charges à caractère général regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien de la collectivité. Elles se divisent en deux grandes catégories : **les charges de structure** (loyers, fluides, assurances, maintenance) et **les charges liées aux activités** (gestion des services publics).

### Une progression maîtrisée malgré des facteurs exogènes

Entre le budget primitif 2025 et le budget primitif 2026, la hausse des charges à caractère général est estimée à +2,01 % (+146 k€). Cette évolution atteint +6,85 % (+476 k€) si l'on compare le budget primitif 2026 au compte administratif 2025. Cette progression résulte à la fois de facteurs inflationnistes et de la volonté de poursuivre le renforcement du service public à Achères. Elle est toutefois atténuée par une régularisation technique liée au transfert des dépenses de logiciels en mode SaaS vers le chapitre 65, qui vient en diminuer le montant (-282k€).

#### 1. L'impact de l'inflation et des contrats de structure

Plusieurs postes subissent des hausses mécaniques importantes :

- **Assurances** : La Ville fait face, à l'instar des autres collectivités territoriales et du privé, à une explosion des primes, multipliées par 6 (et par 9 pour le CCAS) en raison de la sinistralité nationale, liée notamment aux catastrophes naturelles. Le surcoût est de **+118 k€**.
- **Restauration scolaire et périscolaire** : La hausse de la fréquentation et la révision des prix du marché (+2,72 % en juin) entraînent un surcoût de +38 k€. À titre indicatif, le coût complet d'un repas (incluant la prestation, les fluides et les charges de personnel) est estimé à environ 8 €, pour une recette moyenne perçue de l'ordre de 3 €, laissant un reste à charge significatif pour la collectivité.
- **Entretien du patrimoine** : L'enveloppe budgétaire dédiée à l'entretien des équipements communaux est portée à 978 k€ en 2026. Ce rebasage traduit la volonté de la Ville de corriger une sous-évaluation constatée au BP 2025, afin de garantir un niveau d'entretien conforme aux besoins réels du patrimoine communal et d'éviter des coûts plus importants à moyen terme.

#### 2. La transition énergétique comme levier d'économie

Malgré l'intégration de nouveaux bâtiments (École Haigneré et CTM), la Ville parvient à minorer ses dépenses d'énergie de -6% (environ -100 k€). Cette performance repose sur :

- **Le plan de sobriété** : Maintien de la température à 19°C et passage massif à l'éclairage LED.
- **L'expertise technique** : La mobilisation d'un économe de flux permet de cibler précisément les gisements d'économies.
- **La baisse des tarifs** : Une nouvelle diminution des prix du gaz (-10 %) et de l'électricité (-2%) est anticipée, les prix 2026 étant déclarés figés, nonobstant le conflit avec l'Iran.
- **La baisse des coûts de la téléphonie** : La diminution des charges de téléphonie résulte à la fois d'une baisse des consommations (-18 k€) et de l'évolution des usages. Pour la nouvelle mandature les élus utiliseront exclusivement le Wi-Fi sur leurs tablettes, ce qui permet une économie annuelle de 14 k€.

### 3. Un service public renforcé et dynamique

La Ville assure la continuité et le déploiement de ses services publics, dans le cadre des engagements déjà initiés :

- **Petite Enfance** : L'offre est confortée par la réservation de 5 berceaux supplémentaires à la crèche TIPITWO. Cette mesure, prévue au budget 2025 et engagée dès septembre 2025 (15 k€ versés), représente un coût de 45 k€ en année pleine pour 2026 (+30 k€ par rapport à 2025). Cette politique volontariste de la commune a permis au taux de couverture de progresser de +4 points depuis 2019, avec désormais 558 places disponibles sur le territoire d'Achères.
- **Animation et Culture** : La municipalité assure la reconduction des activités phares : Villages culturels, Village d'été à la Maison des Jeunes, Fête de l'enfance et Guinguette. L'année 2026 a également été marquée par le rayonnement de la commune, désignée par le Département des Yvelines comme ville d'accueil de la course Paris-Nice.
- **Action culturelle** : Dans le cadre de ses missions, la bibliothèque accueillera un écrivain en résidence, poursuivant ainsi l'objectif d'un accès à la culture pour tous.
- **Espace de Vie Sociale (EVS)** : Le déploiement de ce projet, lancé fin 2024, se poursuit. À la suite du recrutement, finalisé en fin d'année 2025, de la responsable de cette structure, un budget de fonctionnement de 7 k€ est alloué aux actions de lien social qui seront menées sur le terrain. Des travaux d'investissement sont également programmés afin d'améliorer l'accueil des Achérois au sein de cet espace.
- **Sécurité** : Afin de garantir les conditions d'exercice de la police municipale, celle-ci dispose désormais de nouveaux matériels (pistolets à impulsion électrique et renouvellement des caméras piétons). Le budget intègre également la maintenance de la vidéoprotection (+9 k€) ainsi que la convention pour la capture des animaux errants (+9 k€).
- **Améliorer le service rendu aux Achérois** : Dans la continuité de la démarche engagée en 2025 à l'initiative de l'administration, des crédits ont été ouverts pour poursuivre le Projet d'Administration. Ce dossier structurant, conçu comme un véritable plan d'action interne, vise à moderniser l'organisation pour rendre les services de la mairie plus efficaces, mieux coordonnés et mieux adaptés aux besoins des habitants, tout en offrant un cadre de travail clair et motivant aux agents municipaux.

#### LES DEPENSES DE PERSONNEL : 19.5M€

L'enveloppe des charges de personnel est estimée à **19.5 millions d'euros**, correspondant :

- à une augmentation de +1,87 % par rapport au réalisé 2025 (soit +357K€) ;
- et à une progression de +1,04 % par rapport au budget primitif 2025 (soit +201K€).

Le dimensionnement de cette enveloppe intègre à la fois des facteurs exogènes, imposés à la collectivité, et des facteurs endogènes liés aux choix d'organisation et de renforcement des services publics.

#### ✓ **Les Facteurs Exogènes : un impact de +275 K€ (=76% de la hausse)**

Cette hausse est principalement générée par des décisions étatiques et des évolutions réglementaires incompressibles :

- **Cotisations Sociales** : Augmentation du taux CNRACL (entre +180 K€ et +200 K€) et du taux accident du travail (+25 K€).
- **Mesures de Pouvoir d'Achat** : Revalorisation du SMIC (+50 K€) et hausse de la participation obligatoire de la ville aux mutuelles santé.
- **Tensions du Marché** : Difficultés de recrutement dans la fonction publique accentuant la pression lors des négociations salariales.

✓ **Les Facteurs Endogènes : renforcement des services publics**

La Ville adapte ses ressources pour garantir la sécurité et la qualité du service public tout en modernisant sa gestion :

- **Le service de police municipale renforcé** : Montée en puissance de la Police Municipale (passage de 4,5 à 7,8 ETPT).
- **De nouveaux services et fonction de pilotage** : Création de l'Espace de Vie Sociale et création d'un poste de pilotage de la Convention Territoriale Globale (CAF/PEDT).
- **Modernisation Indemnitaires** : L'exercice 2026 marque la première année de versement du Complément Indemnitaires Annuel (CIA), composante modulable du RIFSEEP visant à reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Son coût est partiellement compensé par la suppression de la prime de retraite, incompatible avec le cadre réglementaire en vigueur.
- **Optimisation de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** : Réintégration d'agents après disponibilité (DRH, PM, Espaces Verts...)

## LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :

Les autres charges de gestion courante, inscrites au chapitre 65, regroupent les dépenses liées à l'activité de la collectivité, hors charges de personnel, charges à caractère général et charges financières. Elles comprennent notamment les contributions obligatoires, les participations et les subventions de fonctionnement versées.

Ce poste reflète ainsi le rôle de la collectivité dans son environnement local, à travers le soutien apporté à ses partenaires. Pour la Ville d'Achères, la part la plus importante de ces dépenses concerne les subventions.

Un focus particulier est donc proposé sur les subventions inscrites au BP 2026, ainsi que sur les autres charges de gestion courante.

### **Les subventions : 2,1M€**

Le soutien au secteur associatif s'élève en 2026, à 291 k€. Ces crédits permettent d'accompagner les associations culturelles (notamment le cinéma Le Pandora, le CCA) ainsi que les associations sportives de la ville (CLOCA, LGA, BO Boxing, FCA, etc.). Cette enveloppe vise à :

- assurer le fonctionnement courant des associations ;
- soutenir la mise en œuvre de nouveaux projets et le développement de thématiques prioritaires pour la municipalité (handicap, sport féminin, culture hors les murs, etc.).

À ces subventions s'ajoutent des avantages en nature, tels que la mise à disposition gratuite de locaux administratifs et d'équipements sportifs.

Pour les associations sportives, le dispositif mis en place depuis 2022 est reconduit. Il repose sur deux enveloppes distinctes :

- une dotation calculée en fonction du nombre d'adhérents ;
- une dotation dite « de projet », attribuée sous réserve que l'association développe une action en lien avec les priorités municipales.

Le montant global de ces deux enveloppes est maintenu au niveau de 2025, soit 179 785 €. Toutefois, le nombre exact de licenciés pour 2026 n'étant pas encore connu, la répartition précise des subventions ne peut être arrêtée à ce stade. En conséquence, ces montants ne figurent pas dans l'annexe du budget primitif 2026. Une délibération spécifique sera prise dès réception de ces données, vraisemblablement entre octobre et novembre, afin de fixer les montants attribués à chaque association. Une convention viendra également préciser les conditions d'octroi et les engagements réciproques.

Par ailleurs, la subvention versée au SAX s'élève à 620 000 € en 2026, soit un niveau stable par rapport à 2025.

La subvention attribuée au CCAS et à la résidence autonomie Pompidou est également reconduite à son niveau de 2025, soit 1 113 k€.

La participation au comité des œuvres sociales (COS), permettant aux agents de la collectivité de bénéficier d'avantages sociaux, est maintenue à 140 k€.

Les subventions versées aux coopératives scolaires ainsi que le financement des projets portés par les écoles s'élèvent à 29 k€. Ces crédits financent notamment les sorties scolaires, les actions liées aux fêtes de fin d'année, les classes pédagogiques et les projets éducatifs. Leur montant peut varier d'une année à l'autre en fonction des initiatives proposées par les équipes enseignantes.

Enfin, les jeunes Achérois peuvent bénéficier de dispositifs d'accompagnement tels que les bourses autonomie, les chantiers jeunes ou encore le service civique, portés par le service jeunesse de la ville. Une enveloppe de 11 k€ est prévue à ce titre.

### **Les autres dépenses de gestion courante : 737k€**

On constate une forte progression des autres charges de gestion courante (passage de 390 K€ à 737 K€ entre le BP 2025 et le BP 2026, et de 380 K€ à 737 K€ entre le CA 2025 et le BP 2026). Cette évolution résulte des deux facteurs suivants :

- **la comptabilisation des outils en mode SaaS au compte dédié à ces dépenses** (compte 65), alors que jusqu'à présent ces dépenses étaient enregistrées au compte 6188 (chapitre 011) ;
- **l'augmentation des coûts** : dans le cadre de la stratégie « Cloud First », la Ville poursuit la migration vers des outils SaaS. Si ces solutions sont plus performantes et permettent aux services de disposer d'outils de meilleure qualité, elles sont soumises à une forte inflation des abonnements (+32 K€ de BP à BP).

### **LES INTERETS DE LA DETTE : 0.54M€**

En 2026, les intérêts de la dette sont estimés à 540 K€, soit une baisse de -12 % entre le BP 2025 et le BP 2026 (-75 K€), résultant d'une politique de désendettement efficace. Cette enveloppe intègre néanmoins la mobilisation d'un nouvel emprunt de 1 million d'euros, contracté à un taux de 3,25 % sur une durée de 15 ans.

## LES AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES : 0.256M€

Depuis le changement de nomenclature comptable au 1er janvier 2022, le chapitre « charges exceptionnelles » a disparu. Désormais, ces dépenses non pérennes sont imputées au chapitre 65 et s'élèvent à 256 K€. Elles ont été neutralisées au sein du chapitre 65 et individualisées, car elles n'ont pas de caractère pérenne.

Ces dépenses comprennent :

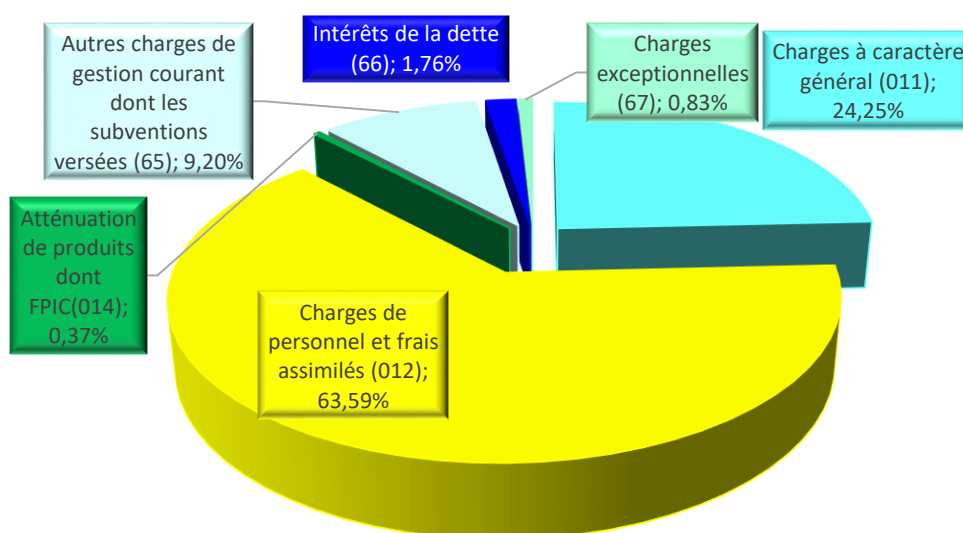
- le paiement d'une indemnité de 200 K€ à la société ENGIE, conformément au protocole d'accord validé par le conseil municipal en février, suite au contentieux relatif à la construction de l'école Haigneré ;
- une dépense exceptionnelle de 54 K€ correspondant au remboursement à effectuer à la CAF, suite au versement d'une recette indu.

## LES ATTENUATIONS DE PRODUITS : 0.1M€

Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) a été mis en place en 2012 et constitue le principal mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il repose sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (dans notre cas, la CUGPSEO) et de ses communes membres. Sont contributeurs au FPIC les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Lors de la préparation du budget primitif 2026, au vu des éléments disponibles, il a été considéré que le montant du FPIC resterait stable par rapport à 2025, soit 112 K€.

### Répartition des dépenses de fonctionnement (BP 2026)



### **Conclusion de tout ce qui précède :**

En dépit de l'inflation, de la progression des charges de personnel liée notamment à l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL, et de la mise en œuvre de nouvelles dépenses pour renforcer le service public, les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées. Cette maîtrise résulte en grande partie des plans d'économies engagés, notamment dans le domaine énergétique. Ainsi, le budget primitif 2026 enregistre une progression modérée de 1,89 % par rapport au BP 2025 et de 4,22 % par rapport au réalisé 2025.

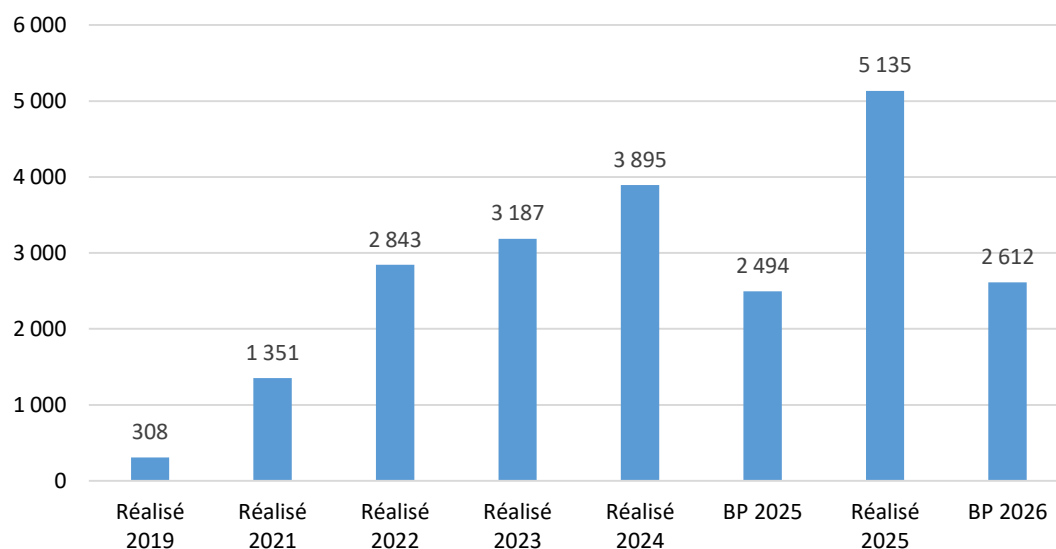
**Cette approche financière équilibrée, alliant discipline dans la gestion des dépenses et optimisation des recettes, permet à la commune de dégager une capacité d'autofinancement – en phase budgétaire, donc normalement plus élevée en phase « réalisé » - de 2,6 millions d'euros, renforçant les moyens au service des projets et priorités de l'équipe municipale.**

### **C- L'AMELIORATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA VILLE :**

La CAF (Capacité d'AutoFinancement) brute, ou épargne brute, correspond aux ressources propres dont dispose la commune après financement de ses dépenses de fonctionnement réelles. Elle mesure ainsi les fonds propres disponibles pour financer les investissements et le remboursement du capital de la dette. La CAF est un indicateur clé de la santé financière d'une collectivité. Une CAF positive permet à la commune de disposer de fonds propres pour financer les investissements futurs et garantir son attractivité. Elle est également prise en compte par les banques pour l'octroi d'emprunts et la proposition de taux préférentiels aux collectivités.

Au cas présent, comme l'illustre le graphique ci-dessous, la situation de la ville s'est sensiblement améliorée : la CAF atteint 5.1 millions d'euros en 2025 et, selon les projections, elle s'élèverait au minimum à 2,6 millions d'euros en 2026.

**Épargne brute en K€**



La stratégie financière de l'équipe municipale, alliant efforts de gestion continus et optimisation des recettes, vise à dégager une capacité d'autofinancement positive, au service des projets politiques de la collectivité. Pour financer ces projets, le taux d'épargne brute<sup>4</sup> doit se situer

<sup>4</sup> L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Le taux d'épargne brute mesure la part des recettes de fonctionnement disponible pour financer la section d'investissement.

idéalement entre 7 % et 9 %. Concrètement, après paiement des charges de fonctionnement, la ville doit disposer d'une épargne comprise entre 2,5 et 3 millions d'euros. Ces ressources propres permettent de :

- couvrir l'intégralité du remboursement du capital de la dette ;
- dégager des marges de manœuvre pour financer les investissements communaux, sans recourir exclusivement à l'emprunt.

En 2026, le budget primitif a été élaboré pour atteindre cet objectif. L'épargne brute s'élève ainsi à 2,6 millions d'euros, avec un taux d'épargne brute de 7,6 %. Grâce à la maîtrise des dépenses et à l'optimisation des recettes de fonctionnement, la commune dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour soutenir les projets d'investissement adaptés aux capacités financières de la ville, portés par l'équipe municipale et visant à améliorer la qualité de vie des Achérois.

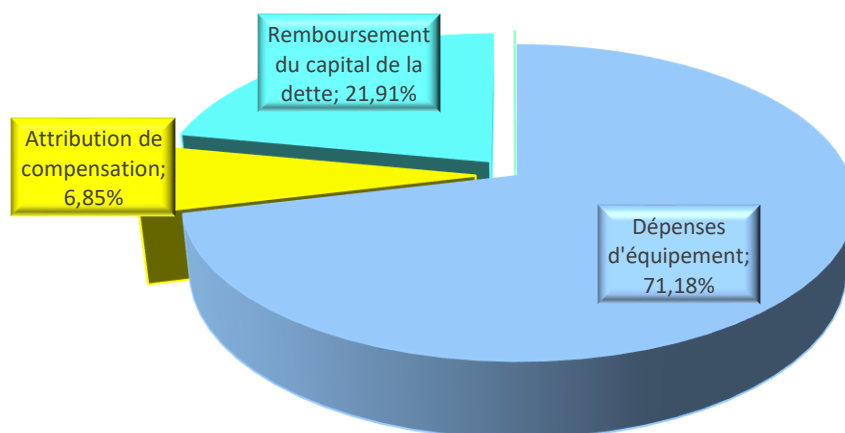
## IV-La section d'investissement

### A- LES DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT : 9.9 Millions d'euros

Le budget primitif 2026 prévoit un montant total de dépenses d'investissement de 9,9 M€, incluant 1,035 M€ de restes à réaliser (RAR), dont 7M€ consacrés aux dépenses d'équipement. Ces inscriptions s'intègrent dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) établi jusqu'en 2028 et demeurent globalement en cohérence avec les priorités du projet municipal.

Toutefois, le budget 2026 s'inscrit dans un contexte particulier de transition lié au renouvellement de l'assemblée délibérante. À ce titre, la programmation 2026-2028 constitue avant tout une base de travail technique, qui sera ajustée à compter de 2027 afin d'intégrer les nouveaux projets issus du programme de l'équipe municipale reconduite, dans la perspective d'une nouvelle programmation pluriannuelle sur la période 2027-2032.

La répartition des dépenses réelles d'investissement 2026 est la suivante :



Les dépenses d'équipement comprennent également une subvention d'équipement de 620 K€ versée à la résidence Georges Pompidou, destinée au financement des travaux d'isolation de la façade.

## **LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2026 : 7 M€**

Le volume prévisionnel des dépenses d'équipement s'établit à 7 M€ pour 2026, incluant les reports de crédits 2025 (restes à réaliser) d'un montant de 1,035 M€. Ces dépenses s'inscrivent dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement et respectent les grandes priorités portées par l'équipe municipale, à savoir :

### **L'éducation et la petite enfance**

- ✓ **Groupe scolaire Claudie Haigneré** : Paiement du solde (777 K€ en 2026).
- ✓ **Entretien du patrimoine scolaire** :
  - Travaux s'élevant à 450 000 € en 2026 pour la réfection des sanitaires des écoles Juvet, Desnos et Volat.
  - Réfection par rechapage de la toiture de la maternelle Freinet (+100 K€) pour préserver l'étanchéité du bâtiment.
- ✓ **Restauration scolaire** :
  - Lancement des études pour la réfection de la cantine Freinet (coût total de 1,6M€ : études en 2026 :50K€).
  - Début des études pour la nouvelle cantine de l'école Joliot-Curie (coût total de 3 M€, études en 2026 :50K€).
- ✓ **Cours Oasis** : Finalisation de la végétalisation de la cour de l'école Juvet en 2026 (130 K€ pour un paiement en totalité en 2026) et lancement d'une démarche participative pour les futurs projets (Langevin/Wallon).
- ✓ **Petite Enfance** : Travaux de mise en conformité et de confort thermique dans les crèches de la ville (60 K€).

### **Le sport et la jeunesse**

- ✓ **Jeunesse** : Poursuite du rafraichissement de la Maison des Jeunes (40 K€ en 2026).
- ✓ **Gymnase de la Petite Arche** : Projet d'extension et de rafraichissement du gymnase et de réaménagement de la piste d'athlétisme (coût total : 4 M€, dont 100 K€ en 2026).
- ✓ **Sécurisation** : Poursuite de l'installation de clés Winkhaus dans les équipements et finalisation de la réfection de la grande salle du gymnase Coubertin (55 K€).

### **Le développement durable et la qualité de vie des Achérois**

- ✓ **Transition énergétique** : Enveloppe annuelle de 200 K€ (2026 à 2028) pour la réduction de la consommation énergétique et le verdissement de la flotte automobile. Ce budget complète les volets énergétiques des autres projets (Pompidou, EVS, etc.).
- ✓ **Éclairage** : Achèvement du passage aux LEDs des équipements municipaux (150 K€ en 2026).
- ✓ **Aménagements urbains** : Création d'aires de jeux ou de sport en extérieur (100 K€ en 2026)
- ✓ Lancement du deuxième **budget « projets citoyens »** (30 K€).
- ✓ **Lien social** : La création de l'Espace de Vie Sociale (EVS), visant à favoriser l'entraide et le lien social, bénéficiera d'un investissement de 235 K€ en 2026 (pour l'isolation de la toiture, la borne d'accueil et le sas d'entrée).

- ✓ **Séniors** : Rénovation thermique de la résidence Pompidou (coût total : 1,3 M€). Travaux prévus en 2026, financés par une subvention de la ville de 620 K€ et une subvention de la CNAV de 680K€.

### La sécurité des Achérois

- ✓ **Vidéoprotection** : Renforcement du réseau (350 K€ en 2026) pour atteindre 24 caméras, avec une cible de 27 caméras d'ici 2028.
- ✓ **Police Municipale** : Modernisation de l'équipement (gilets pare-balles, pistolets à impulsion électrique et caméras piétons) et remplacement des centrales d'intrusion (55 K€).

### Les autres services

- ✓ **Bâtiments** : Travaux sur la charpente de la mairie (332 K€).
- ✓ **Modernisation numérique** : Lancement d'une étude pour le déploiement de la fibre afin d'optimiser les flux DATA des différents équipements municipaux et de réduire les coûts de téléphonie.
- ✓ **Vie associative** : Aménagement d'un espace de stockage au sein du CTM pour le matériel associatif (80 K€).
- ✓ Suite des travaux de réfection de la salle Boris Vian (60 K€).

### **ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT : 0.681M€**

Les attributions de compensation en matière d'investissement à verser à la Communauté Urbaine sont inscrites au BP 2025 pour un montant de 681 946€ comme en 2023 et 2024. En effet, en application de l'article 1609 nonies C 1°bis du Code Général des Impôts au vu de délibérations concordantes de la CU et de la commune, celle-ci a la possibilité d'imputer une partie des attributions de compensation (AC) en section d'investissement. Ceci permet d'individualiser les AC selon leur nature et d'augmenter le montant des AC versées par la CU en section de fonctionnement.

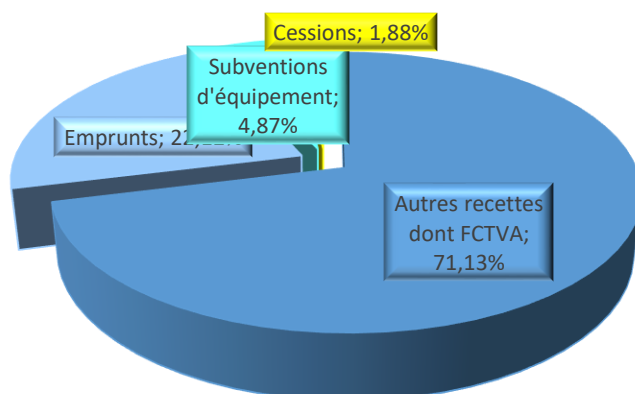
### **LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE (compte 1641) : 2 M€**

Le remboursement de la dette en 2025 est évalué à 2M€ (en tenant compte de la mobilisation d'un emprunt en mai 2026 de 1 million d'euros). La simulation a été effectuée en se basant sur un emprunt à taux fixe contracté au taux de 3.25% sur 15 ans.

## B- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (4.5 millions d'euros)

Des recettes d'investissement ont été prévues à hauteur de 1.9 millions d'euros (hors affectation du résultat au compte 1068 soit 2.6 millions d'euros).

La ventilation des recettes d'équipement au sein du BP2026 est la suivante :



### **Les autres recettes : 3.2M d'euros**

Les autres recettes d'investissement regroupent plusieurs natures de produits, dont notamment le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Ce fonds correspond à un versement de l'État destiné à compenser la TVA acquittée par les communes sur leurs dépenses d'investissement, sur la base d'un taux forfaitaire.

Pour 2026, le produit attendu est estimé à 585 K€, sur la base de l'application du taux de 16,404 % aux dépenses d'investissement éligibles réalisées en N-1.

À cette recette s'ajoute la part du résultat de fonctionnement affectée à la couverture du déficit d'investissement 2025 reporté, pour un montant de 2,6 M€.

### **Les subventions : 170K€**

Les subventions d'investissement versées par les partenaires de la commune sont estimées à 170K€ pour 2026. Elles se décomposent comme suit :

- 150 K€ au titre de la DSIL pour la rénovation des sanitaires des écoles Curie et Jovet ainsi que de la toiture de l'école Desnos ;
- 20 K€ au titre d'une subvention régionale pour l'acquisition d'un minibus.

### **Les amendes de police : 50K€**

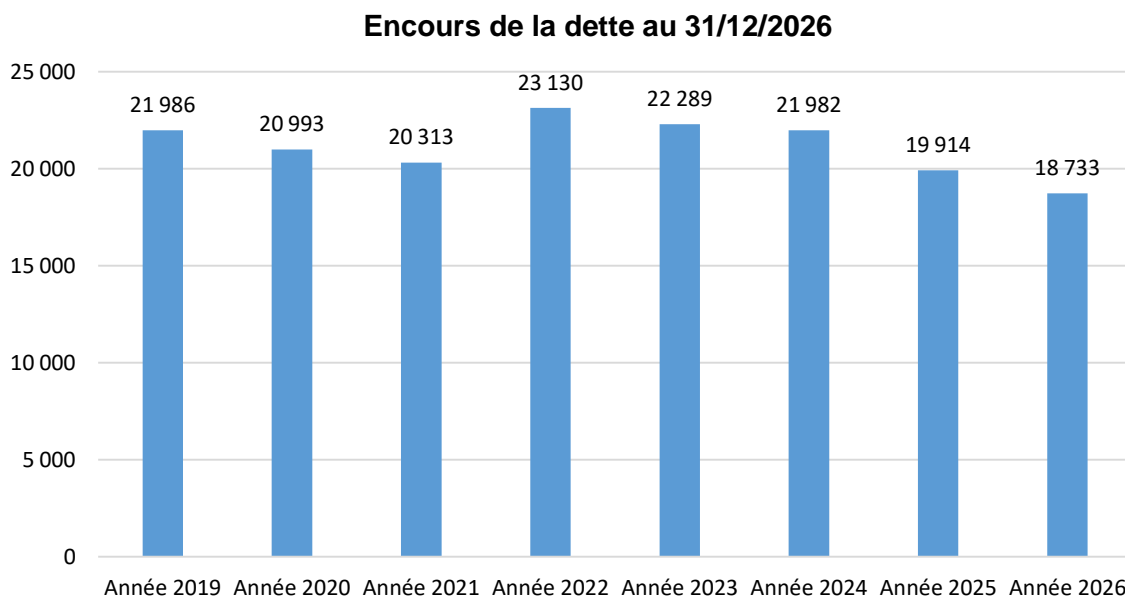
Le produit des amendes de police correspond à la part reversée à la commune sur les amendes forfaitaires dressées en matière de circulation routière. Ces recettes sont ensuite redistribuées par l'État et le Département, selon des critères définis à l'échelle territoriale. Pour 2026, le montant prévisionnel de cette recette est estimé à 50 K€, sur la base des attributions constatées les années précédentes.



### **La mobilisation d'un nouvel emprunt de 1M d'euros**

Depuis 2015, la commune s'est fixée comme objectif de ne pas dégrader un encours de dette déjà élevé au regard de ses capacités de remboursement (pour mémoire, cet encours avait doublé entre 2010 et 2014).

En 2026, cet objectif est non seulement maintenu mais renforcé, fruit de l'amélioration progressive de notre épargne brute. Ainsi, la commune limitera le recours à l'emprunt à un maximum de 1 M€. Dans le même temps, le niveau de remboursement du capital permettra de réduire l'encours de la dette, avec un désendettement net estimé à 1,181 M€ sur l'exercice.



**Le volume de ces recettes au sein du BP2025 atteint donc 4.5 millions d'euros. Ainsi, il est inférieur aux dépenses d'investissement prévues en 2025. Néanmoins, le résultat cumulé de fonctionnement de 2025 et l'autofinancement permettent de financer les dépenses d'investissement de 2026.**

## V- Présentation du budget 2026 par politique publique :

- ✓ Les actions menées en faveur de la parentalité, de la petite enfance, de la réussite éducative et de la jeunesse ;
- ✓ L'amélioration de la qualité de vie des Achérois.

### A- LA PARENTALITE, LA PETITE ENFANCE, LA REUSSITE EDUCATIVE ET LA JEUNESSE

L'équipe municipale a placé la famille au cœur de son projet politique. Dans un contexte de plus en plus anxiogène, les élus de la majorité souhaitent, à travers leur action, accompagner les familles et favoriser le développement physique, intellectuel et social des enfants et des jeunes, afin qu'ils puissent devenir des adultes et des citoyens éclairés.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions seront portées par la municipalité, parmi lesquelles :

- **la réservation de 5 berceaux supplémentaires au sein de la crèche TIPITWO** depuis septembre 2025 (soit une dépense supplémentaire de 15 K€ en 2025 et de 45 K€ en 2026), permettant de renforcer les solutions de garde proposées aux familles achéroises ;
- **un soutien affirmé aux actions liées à la parentalité**, notamment à travers les activités menées au sein de la Maison des parents, du Relais Petite Enfance, de la PMI soutenue par la Ville, de la Maison de quartier Jacques Prévert, ainsi que lors d'événements municipaux tels que la journée d'accueil des parents d'enfants entrant en maternelle ;
- **la poursuite du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)**, validé en 2021 et reconduit jusqu'en 2027, en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels (Éducation nationale, CAF, services de l'État, parents d'élèves) et les associations locales ;
- **le maintien des dispositifs d'accompagnement à la scolarité :**
  - les « clubs Coup de pouce », destinés aux élèves de CP rencontrant des difficultés d'apprentissage de la lecture, avec des groupes de 5 enfants, afin de favoriser la réussite en lecture-écriture et le goût de lire (dispositif gratuit sur proposition des enseignants) ;
  - le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), qui permet aux enfants du CP au CM2 en difficulté d'être accompagnés par des animateurs, en lien avec les familles ;
  - l'organisation de 21 séances annuelles avec deux psychologues de l'association George Devereux, pour accompagner les enfants rencontrant des difficultés (scolaires, familiales...), sous réserve de l'accord des parents ;
- **la poursuite des actions favorisant l'inclusion des enfants en situation de handicap ;**
- **le développement des actions culturelles et éducatives** (HR Sport, conservatoire, bibliothèque, centres de loisirs, Printemps des poètes...) ;
- **la poursuite des initiatives portées par le service jeunesse** (villages culturels, spectacles vivants...) ;
- **la consolidation des actions du Bureau Information Jeunesse** en faveur de l'accompagnement des jeunes ;
- **la mise en œuvre des 11 fiches actions issues de l'ABS/CTG**, approuvées lors du conseil municipal de décembre 2024.

## B- LA QUALITE DE VIE DES ACHEROIS

La stratégie financière mise en œuvre par la municipalité vise également à dégager des marges de manœuvre afin de :

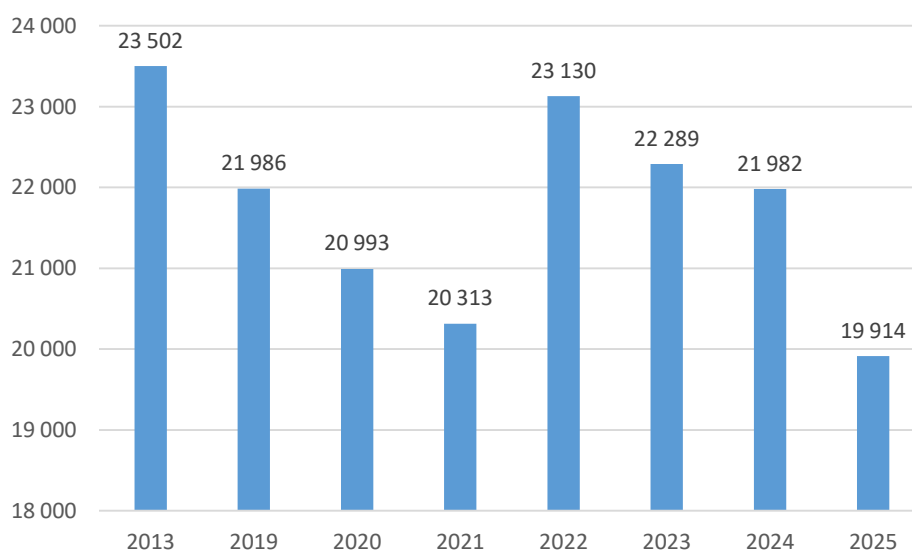
- **Construire, étendre et entretenir les équipements publics** : réfection de la cantine de l'école Freinet, construction d'une nouvelle cantine à Joliot-Curie, réhabilitation de la façade de la résidence Georges Pompidou, extension du gymnase de la Petite Arche avec réaménagement de la piste d'athlétisme, rénovation progressive de la salle Boris Vian ;
- **Renforcer les actions en faveur de la transition écologique** : verdissement de la flotte automobile, programmation d'une enveloppe annuelle de 200 K€ en investissement pour réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux conformément à l'audit énergétique, décarbonation des sites municipaux, soutien à l'association ELLSA pour le site Intégraterre ;
- **Poursuivre les actions favorisant le lien social entre les habitants, en renouvelant les formats et les lieux** :
  - le « Village d'été », organisé pendant trois semaines en juillet autour de la Maison des jeunes, proposant gratuitement animations et activités aux Achérois ;
  - la poursuite des manifestations culturelles et sportives, ainsi que des fêtes de la ville, avec un soutien important au Sax ;
  - l'organisation de la fête de l'été en extérieur au centre de loisirs Jacques Tati ;
- **Maintenir un niveau significatif de subventions aux associations locales** (fonctionnement et projets), afin de garantir une offre culturelle (Pandora, CCA) et sportive (LGA, BO Boxing, FCA) diversifiée et de qualité ;
- poursuivre les actions sociales à travers la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- **Soutenir les aînés de la commune**, notamment par une subvention importante à la Résidence autonomie Georges Pompidou ;
- **Garantir la sécurité des habitants** en renforçant les effectifs et les moyens de la police municipale, notamment par la poursuite du déploiement de la vidéoprotection.

Ainsi, ce budget 2026, pré-construit dans un contexte évident de fin de mandat et de transition lié aux élections municipales, s'est voulu à la fois prudent et structurant, dans l'attente d'évolutions qui interviendront en cours d'année 2026 ou en 2027 afin de permettre la pleine mise en œuvre du programme politique de notre nouvelle équipe municipale.

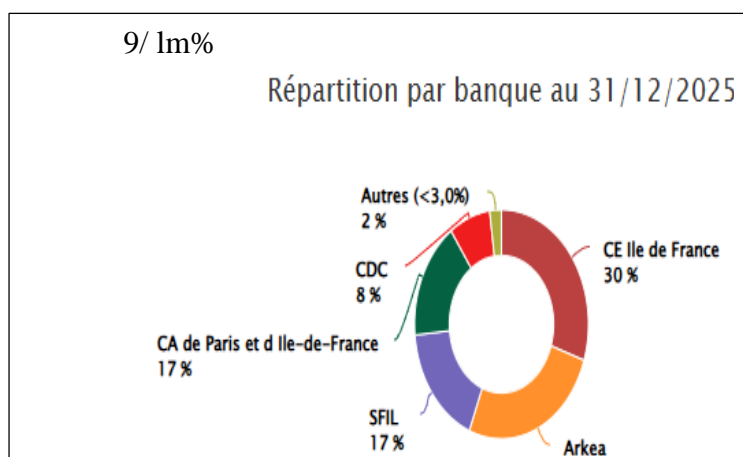
## ANNEXE 1-LA STRUCTURE DE LA DETTE

Concernant la gestion de la dette, la stratégie de la ville repose sur la stabilisation de l'encours de la dette sur le mandat. Néanmoins, à la fin de l'exercice 2023 l'encours de la dette s'élève à 22.3 millions d'euros soit un désendettement de 841K€ par rapport à 2022. En 2024, il devrait s'élever à 20.3 millions soit un désendettement de 2 millions par rapport à 2022. En 2024, l'encours de la dette a diminué car du fait du retard dans la livraison de l'école le paiement d'une partie des travaux a été décalée à 2025. La ville n'a donc pas mobilisé en 2024 le prêt contracté pour un montant de 1.7 million d'euros. Cet emprunt sera constaté en 2025 et fait partie des reports de 2024.

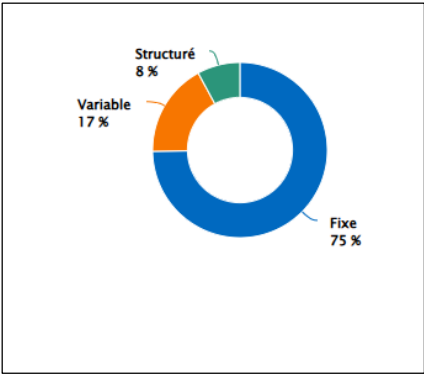
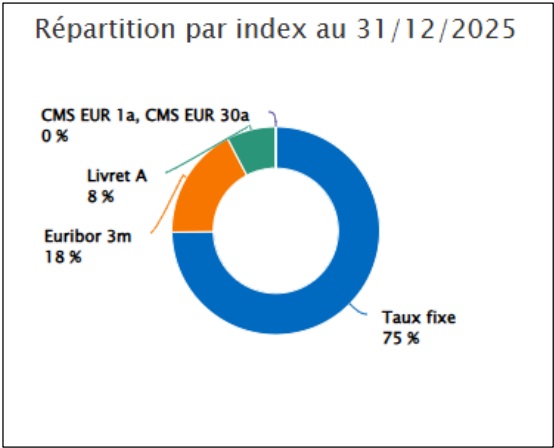
### Encours de la dette au 31/12/2025



Dans un souci de diversification de sa dette en vue de réduire les risques, la ville a recours à plusieurs partenaires bancaires pour financer ses opérations d'investissements. L'encours de la dette de la ville de 19.9 millions d'euros au 31/12/2025 se répartit de la manière suivante :



Au 31/12/2025, la répartition de l'encours de la dette par type de taux est la suivante :



Au 31 décembre 2025, 75% des emprunts sont à taux fixe, 17% des emprunts sont à taux variable et 8% des emprunts sont à taux structurés. Le taux moyen d'intérêt sur la période de 2025 est de 2.37%.